

Cabinet ESSNER - Société d'avocats au Barreau de Grasse

Le Saint Christophe - 3 rue de Bône - 06400 CANNES
Tél. 04.97.06.68.80 - Fax. 04 97 06 68 88 - www.cabinet-essner.com

Maître Emmanuel VOISIN-MONCHO

Avocat au Barreau de GRASSE

Le Saint Christophe - 3 rue de Bône - 06400 CANNES - Tél. 04 93 99 05 31

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT

A CANNES, 26, rue du Pré, Lieudit «Le Suquet», Immeuble 26, rue du Pré

UN APPARTEMENT

au rez-de-chaussée de 3 pièces principales constituant les lots n°3 et 4 (ce dernier lot constitué par un garage, qui est actuellement une prolongation de l'appartement n°3) du règlement de copropriété. LOI CARREZ - 74.18 m²

UN APPARTEMENT

(les lieux ont été dégradés par des squatteurs)

Constituant le lot n°1 du règlement de copropriété (anciennement une cave)

UNE COUR

en partie couverte, constituant le lot n°2 du règlement de copropriété

Lesdits biens situés dans quartier historique et recherché du SUQUET de CANNES.

A proximité des commerces, écoles et services publics.

ADJUDICATION JEUDI 3 DECEMBRE 2026 à 9H

au Palais de Justice du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, 37, avenue Pierre Sémard

QUALITE DES PARTIES : Cette vente est poursuivie à la requête de : Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 26 RUE DU PRE, dont le siège est à CANNES, 26, rue du Pré, agissant poursuites et diligences de son syndic en exercice, le CABINET TRIO, SARL inscrite au RCS de CANNES sous le numéro 421 416 116, dont le siège est à CANNES « Le Saint Christophe », 3, rue de Bône, lui-même pris en la personne de son représentant légal demeurant en cette qualité audit siège. En vertu d'une Assemblée Générale en date du 21 MARS 2025, autorisant la saisie immobilière. Ayant pour Avocat postulant Maître Renaud ESSNER, Membre de la SELARL CABINET ESSNER,

DESIGNATION : Les parties divisées et indivises d'une maison à usage d'habitation sise à CANNES, lieudit « Le Suquet », 26, rue du Pré, cadastrée section BP n°307, pour 1 a 54 ca. Objet d'un règlement de copropriété publié le 30 MAI 1972, volume 965, n°18.

Les parties divisées comprenant :

LE LOT N°1 : UNE CAVE au sous-sol, avec les 330/10.000° des parties communes ;

LE LOT N°2 : UNE COUR, avec les 216/10.000° des parties communes ;

LE LOT N°3 : UN APPARTEMENT au rez-de-chaussée, avec les 1518/10.000° des parties communes ;

LE LOT N°4 : UN GARAGE au rez-de-chaussée, avec les 637/10.000° des parties commune.

D A T : + de cinq ans. **OCCUPATION** : Bien occupé.

SYNDIC : Le CABINET CITYA TRIO, 3, rue de Bône à CANNES.

Mise à prix :

25.000 €

Consignation pour enchérir : 3.000 € en un chèque de banque, libellé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de GRASSE.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, le 21 MAI 2026, sous le n° 26/00051, qui est consultable au Cabinet ESSNER ou au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de GRASSE. Il est nécessaire de procéder à une consignation entre ses mains, par chèque de banque, pour garantir sa solvabilité et les conséquences d'une éventuelle réitération des enchères.

SURENCHERE Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication, par ministère d'avocat inscrit au Barreau de GRASSE.

Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité du poursuivant ni de son Avocat.

Pour tous renseignements, s'adresser au CABINET ESSNER.

Tél. 04 97 06 68 80

VISITES : MARDI 17 NOVEMBRE 2026 de 11 h à 12 h - MARDI 24 NOVEMBRE 2026 de 14 h à 15 h